

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2013

Date de la convocation : 7 Novembre 2013
Date de la séance : 19 Novembre 2013

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 19
Absents avec procuration : 7
Absentes : 3

Présents : M. Christian CHEVALEYRE, Maire, Melles Mylène CHAPUIS, Aurélie PASCAL, MM. Jackie DOUARRE, Gérard MAI, Mmes Véronique FAUCHER-CONVERT, Céline THENOT, Adjointes, MM. Jean-Claude GUELON, Gérard BERTON, Guy DUVERGER, Mme Marie-Thérèse PILANDON, MM. Gérard BONNEFOY, Jean MALCROS, Mme Nadine BOST, MM. Jean-Marie PILLER, Edmond BERODIAS, Mmes Viviane BAFOIL, Simone MONNERIE, M. Patrick BESSEYRE.
Absents avec procuration : M. Jean-Louis DHUIT à M. Gérard BONNEFOY, M. Henri JOUBERT à Mme Marie-Thérèse PILANDON, M. Michel DAJOUX à M. Gérard BERTON, Mme Denise CHARBONNEL à M. Jackie DOUARRE, Mme Anne-Marie ARNAUD-DHUIT à Mme Véronique FAUCHER-CONVERT, Mme Laetitia ACHAIBI à Mme Céline THENOT, M. Jean AULAGNIER à Mme Viviane BAFOIL.
Absents : Mmes Pascal PERNET, Annik TRAIT-PROTIERE, M. Eric CHEVALEYRE.
Secrétaire de séance : Mme Nadine BOST

RAPPORT D'ACTIVITES

Mr Mai : informe le conseil sur l'engagement de la Région Auvergne en ce qui concerne le « Très haut débit ». Sur la période 2014-2017 le secteur de Clermont-Ferrand sera équipé en fibre optique avec Orange en qualité d'opérateur. Concernant le reste du département un partenariat public privé (PPP) a été conclu avec Auvergne numérique. Dans ce cadre les secteurs agglomérés dont celui d'Ambert ainsi que les zones d'activités devraient être équipés de telle sorte que nous puissions bénéficier dans un premier temps d'un accroissement sensible du débit avec pour objectif le très haut débit - fibre optique à l'horizon 2017. Il signale à ce sujet le dossier déposé tout dernièrement par un opérateur en vue de l'implantation durant le 2^{ème} trimestre 2014 d'une armoire de répartition fibre optique (Shelter) Avenue de Lyon à Ambert.

En ce qui concerne les zones non agglomérées et donc pour Ambert le reste de la Commune, le financement n'étant pas encore acquis, l'objectif de desserte est plus lointain (2025) soit en fibre optique soit en une solution combinant réseau cuivre et fibre optique les études restant sur ce point à mener. Le but serait d'obtenir des améliorations très significatives pour le bouquet téléphonie/internet/TV.

Mlle Chapuis : confirme l'amélioration enregistrée au niveau de l'utilisation du centre hébergement Coral. Elle constate une forte baisse du déficit et anticipe un résultat positif pour 2014.

Mr Berton : relate succinctement les différentes manifestations organisées cette année autour de l'orgue de l'Eglise Saint-Jean.

Il fait le point sur le dossier de rénovation de cet instrument en précisant la collaboration engagée avec l'association CSPO d'Angers. Concernant le financement une somme de 70 000 € a été recueillie, l'objectif étant d'atteindre 80 000 € avec toutefois un bémol au sujet de la participation de la Fondation du Patrimoine qui devrait se situer aux alentours de 15 000€ donc en baisse par rapport aux premières estimations.

A titre informatif l'échéancier prévisionnel des travaux de rénovation proprement dits devrait être le suivant :

- Mise en concurrence des entreprises : Printemps 2014.
- Travaux : engagement fin 2014 le contenu définitif devant être arrêté en fonction des financements réellement obtenus.

Mr Le Maire :

- Précise que, compte tenu de la qualité instrumentale de l'orgue après les premiers travaux déjà réalisés par la commune, un concert « *Requiem de Fauré – Chœurs et Orgue* » devrait être organisé à Ambert dans le cadre du festival 2014 de La Chaise Dieu.
- Indique qu'en qualité de délégué communautaire, il a participé à la Commission départementale de coopération intercommunale qui a été amenée à étudier le projet de Métropole Clermont/Vichy. A cette occasion, il est intervenu pour rappeler, qu'au delà du Grand Clermont, existent des pôles d'équilibre dont l'intérêt ne doit pas être occulté et qui doivent bénéficier également d'aides au développement des infrastructures, des transports et d'accès aux nouvelles technologies.

Au terme de ce rapport d'activités Mr Le Maire propose de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



Après vérification des présents et constatation de l'effectivité du quorum, Mr le Maire ouvre la séance du conseil à 18h50 et propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 25 septembre 2013 dont le secrétariat était assuré par Mr Berton.

En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mr Le Maire, le Conseil Municipal émet ensuite un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour des questions complémentaires suivantes :

- Acquisition de terrain : rectification d'erreur cadastrale.
- Et sur proposition de Mr Mai : Travaux sur l'immeuble de la Mairie



EGLISE SAINT-JEAN : TRAVAUX DE SECURISATION

Mr le Maire indique à l'assemblée, qu'alertés par les services de la ville concernant des désordres sur l'Eglise St Jean, des agents de la DRAC Auvergne ont procédé à une visite du site le 17 septembre 2013. L'observation du site a permis d'identifier une partie des désordres et de dégager des priorités concernant les mesures d'urgence, d'entretien, de réparation et restauration à réaliser. Du rapport circonstancié transmis, il résulte dans un premier temps la nécessité d'engager d'urgence la mise en sécurité :

De la voûte sous terrasse du clocher,

De la voûte du bas-côté à gauche du portail d'entrée.

Il s'agit des premiers travaux de sécurisation qui devront être suivis dans un deuxième temps de travaux de consolidation des structures sous le contrôle de l'architecte en chef des monuments historiques. Concernant les travaux de sécurisation, un devis établi par l'entreprise Geneste, spécialisée en matière de patrimoine, a été validé techniquement par Mme l'architecte des bâtiments de France. Ce devis s'élève à un montant de 61 564,10 € TTC (51 475 € Hors taxes).

Considérant l'urgence induite par les circonstances actuelles et sur proposition du rapporteur, le Conseil Municipal unanime :

- Donne son accord pour engager dans les meilleurs délais les premiers travaux de mise en sécurité.
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire afin d'engager les démarches utiles en vue d'obtenir les subventions les plus élevées possibles pour contribuer au financement de ces travaux.
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget 2013 de la Commune

OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS

Unanimité sur l'ensemble des propositions formulées et précisées dans le rapport de synthèse.

REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES : ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Comme chaque année le conseil municipal est amené à se prononcer sur la répartition intercommunale des charges des écoles publiques de la Ville d'Ambert accueillant des enfants de plusieurs communes.

Pour l'année scolaire 2013-2014, les élèves concernés sont au nombre de :

- * 25 élèves pour l'Ecole Maternelle,
- * 61 élèves pour l'Ecole Primaire,

Ces enfants sont originaires des communes d'Arlanc, Auzelles, Beurrières, Champètières, Grandval, Job, Le Monestier, Marsac-en-Livradois, Novacelles, Saillant, St Ferréol-des-Côtes, St Martin-des-Olmes, Thiolières, Valcivières, Vertolaye et Viverols.

Après avoir pris connaissance des modalités de calcul retenues le conseil municipal unanime approuve les propositions du rapporteur concernant les participations par élève et par Commune et autorise Mr Le Maire à engager la procédure de mise en recouvrement.

REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES : CONTENTIEUX ECHANDELYS

Sur proposition de Mme Faucher-Convert le conseil unanime accepte d'annuler les titres de recettes suivants émis à l'encontre de la commune d'Echandelys pour les années :

- 2009 : 750,59 €
- 2010 : 703,48 €
- 2011 : 582,52 €

CESSION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR SCIC HABITAT AUVERGNE BOURBONNAIS

Par courrier du 30 octobre 2013, la Direction Départementale des Territoires a été informée de l'intention de la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais de vendre 30 logements locatifs sociaux situés 12, rue Pierre de Nolhac à Ambert au profit d'organismes HLM.

La ville d'Ambert est garante d'un prêt contracté pour l'amélioration de ces logements et dont le capital restant dû au 1/01/2013 était de 309 650,93€. Dernière échéance au 1/12/2018.

Le rapporteur précise que conformément à l'article L443-13 du Code de la Construction et de l'Habitation, il appartient au conseil municipal de faire connaître, en tant que collectivité garante d'un emprunt contracté pour l'amélioration de ces logements, son avis sur le transfert de ce prêt à un autre organisme HLM et sur le maintien des garanties y afférentes consenties par la commune.

Après délibération unanimité pour :

- le transfert du prêt d'un montant initial de 309 650,93€ au profit d'un autre organisme HLM.
- le maintien des garanties consenties préalablement au déblocage de ce prêt par l'opérateur

SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal unanime autorise Mr le Maire à verser, début 2014, à l'Amicale du Personnel une avance à valoir sur la subvention 2014. Cette avance d'un montant de 9 000 euros permettra à l'Amicale de disposer de la trésorerie nécessaire pour le 1^{er} trimestre 2014.

BAR SNACK LES TROIS CHENES : CONTRAT DE LOCATION GERANCE

Accord unanime du conseil pour autoriser Mr le Maire à conclure un contrat de location gérance pour le bar snack du camping avec Melle Estelle OZIOL SABATIER domiciliée boulevard Henri IV à Ambert pour les deux saisons à venir, soit :

- du 15/05 au 15/10/2014,
- du 15/05 au 15/10/2015.

Précise que la tarification applicable à cet effet sera fixée ultérieurement par le conseil sur proposition de la commission des Finances.

TARIFS LYCEE : UTILISATION SALLE DE DANSE

Dans l'attente de la finalisation des travaux de réaménagement de son gymnase, le lycée a sollicité la possibilité d'utiliser, à titre temporaire, le gymnase municipal ainsi que la salle de danse de l'école de musique.

A l'unanimité le conseil municipal décide, par 24 voix pour et 2 abstentions (Mme Bafail et M. Aulagnier par procuration) de répondre favorablement à cette demande du lycée aux conditions suivantes :

- Accord pour l'utilisation du gymnase à titre gratuit,
- Accord pour l'utilisation de la salle de danse de l'école « Chabrier – L'étoile » sur la base d'un tarif horaire de 10 €.

Ceci restant, bien entendu, sous réserve de planification des séances en accord avec les autres utilisateurs.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal prend connaissance des conclusions de l'étude réalisée par le cabinet ASADAC concernant les conditions de mise en place d'un office de tourisme intercommunautaire (OTI). L'objectif étant de solliciter l'avis du conseil sur la suite à donner à ce projet et notamment sur l'opportunité d'adhérer ou non à un office de tourisme intercommunautaire.

Il est toutefois rappelé qu'il s'agit d'un simple avis dans la mesure où la décision incombe à la Communauté de Communes qui a la compétence tourisme. Toutefois la position du conseil municipal sera un « signe important ».

Mr le Maire ouvre le débat.

Mr Piller s'interroge sur les objectifs cibles de cette nouvelle structure, cela reste flou sur l'offre touristique proposée.

Mlle Chapuis répond que l'intérêt d'un OTI n'est pas de proposer une nouvelle offre, il s'agit de mutualiser des moyens pour avoir une action « promotion du territoire » plus importante.

Mme Monnerie fait part de plusieurs inquiétudes sur cette étude :

- 1/ le problème de classement de l'OT et du classement de commune touristique qui est lié à ce classement. L'étude indique que l'OTI aura des difficultés à obtenir un classement, des évolutions législatives sont annoncées mais restent incertaines
- 2/ des chiffres sont avancés mais une analyse plus fine doit être apportée. Par exemple, l'OT d'Ambert a 2 contrats aidés, les aides liés à ces contrats vont s'arrêter bientôt. A moyen terme, cela amènera une hausse des contributions des Communautés de communes d'autant plus que la Région a annoncé son désengagement en 2015.
- 3/ le personnel est déjà spécialisé même s'il doit en saison remplir certaines tâches (notamment l'accueil). Comment faire mieux avec des financements qui seront les mêmes ?
- 4/ cette étude s'est bornée à répondre simplement à la demande relative à la mise en place d'un OTI. Elle n'a pas été assez loin dans le détail notamment en ce qui concerne la question budgétaire (évolution des aides, contributions intercommunales...)

Mr Besseyre exprime sa déception sur cette étude. Le territoire de travail envisagé prend en compte partiellement le territoire du Parc. Il avait imaginé un projet global.

Il y a par ailleurs de nombreuses carences notamment au niveau des aspects financiers. Il pense également que, si ces éléments ne sont pas mieux définis, une contribution supplémentaire sera demandée dans quelques années. Mr Besseyre précise qu'un éventuel avis favorable devrait être accompagné de beaucoup de réserves.

Mme Faucher-Convert rappelle que la Communauté de communes avait voté il y a un an sur la participation à cette étude avec un vote très partagé (9 pour, 9 abstentions, 7 contre). Certaines questions ont été posées lors d'un débat et aujourd'hui il n'y a toujours pas de réponses claires qui sont apportées.

Mr le Maire indique que les points faibles notés dans l'étude (manque de promotion extérieure....) sont connus depuis longtemps. Plusieurs formules ont été expérimentées notamment au niveau du Parc mais aussi de l'ALT, des Offices de Pôle, etc. On peut se poser la question de la pertinence de l'échelle Parc : c'est un remarquable « label » pour le territoire mais est-il l'organisme de gestion adapté pour des projets complexes comme celui-ci ? Il rappelle qu'un outil ait été créé récemment avec la Maison du Tourisme. Les Communautés de communes lui ont confié des missions et il n'y a pas eu de véritable bilan sur cette structure. Aujourd'hui, on veut créer un nouvel outil, un OTI sur un territoire limité (4 cocoms). Il serait plus pertinent de réfléchir à une amélioration de l'outil « Maison du Tourisme » dont l'objectif était de palier les points faibles du territoire.

Mlle Chapuis remarque qu'il y a déjà eu des essais d'organisation (ALT, OT de Pôle, etc.). Elle considère que la mise en place d'un OTI souffre de ce passé qui n'a pas donné entière satisfaction. Elle demande à se concentrer sur les points positifs proposés : par exemple, la nouvelle organisation devrait permettre d'identifier clairement un directeur de structure, un « développeur » ce qui semble être un manque actuellement.

Par ailleurs, elle insiste sur la prise de risque limitée de ce projet : la compétence reste du ressort de la Communauté de communes qui peut retrouver un OT local si elle le souhaite.

Mme Monnerie pense qu'il y a un besoin de mise en commun de compétences sans pour autant aller vers un OTI. Elle cite l'exemple de Forez Tourisme qui axe son travail sur la promotion du territoire. D'autres façons de coopérer lui semblent donc possibles, autant d'éléments que l'étude n'a pas approfondis.

Mme Pilandon remarque que les points positifs par rapport à l'organisation actuelle sont peu nombreux. L'apport de l'OTI est discutable car trop de questions restent posées.

Au terme de ces discussions et débats, Mr Le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir répondre à la question : Etes-vous pour ou contre l'adhésion à un office de tourisme intercommunautaire ?

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 2 Voix
- Contre : 16 voix
- Abstentions : 8 voix

Les élus délégués à cet effet sont donc mandatés pour porter et faire connaître cet avis à la communauté de communes du pays d'Ambert.

DOMAINE NORDIQUE

Unanimité pour :

- ↳ Fixer sur proposition du syndicat mixte les tarifs relatifs aux secours
- ↳ Autoriser la circulation des motoneiges du domaine sur le territoire communal afin d'assurer l'entretien, la gestion des pistes et la sécurité des personnes.
- ↳ Autoriser Mr le Maire à signer avec Mr Le Président du syndicat mixte du Domaine Nordique des Crêtes du Forez, une convention de mise à disposition ponctuelle d'un agent des services techniques pour le traçage et le damage d'une partie des pistes du domaine nordique et d'un adjoint administratif.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Lors de sa session du 19/12/2011, le Conseil Général a décidé de mener une révision des itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Dans ce cadre et en concertation avec la Cocom, le Conseil Général propose l'inscription des itinéraires suivants :

- Le chemin des Papetiers (2 itinéraires)
- Le long du Batifol (itinéraire sur Ambert, la Forie et Valcivières),
- Le sentier de la Vaisse.

A l'unanimité le conseil municipal se prononce favorablement pour l'inscription de ces chemins ruraux au nouveau PDIPR et autorise Mr le Maire à signer la convention correspondante

GROUPEMENT DE COMMANDES : ETUDES CENTRES-BOURG

Mr Mai indique que le Pays a retenu le principe d'une commande groupée en vue d'une étude Centre-Bourg dans la continuité des études issues de l'appel à projet « Habiter autrement les centres-bourgs » initié par le Parc. Les communes de Chabreloche, Ambert ainsi que la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues ont souhaité adhérer à cette démarche. Cette commande s'effectuerait dans le cadre d'un cahier des charges prenant en compte chacun des sites, avec ses besoins spécifiques et notamment pour Ambert : *Habiter le quartier de la Portette à Ambert : quel programme et quel outil d'aménagement ?*

Sur proposition du rapporteur le conseil municipal unanime donne son accord sur le principe d'adhésion à ce groupement de commandes. Il reste entendu que le Pays sera Maître d'ouvrage de l'étude et la commune d'Ambert sera maître d'ouvrage délégué pour la partie de l'étude la concernant.

CONVENTIONS SERVITUDE DE PASSAGE

Unanimité pour autoriser Mr Le Maire à signer des conventions de servitude de passage, au profit de la ville d'Ambert, pour le passage en domaine privé de canalisations Eaux usées, Eaux pluviales, Eaux potables et équipement.

AVENANTS N°1 AU TRAITÉ POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DES EAUX ET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Mr Mai, adjoint rappelle à l'assemblée que la commune à conclu le 29 septembre 2005 avec Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux, délégataire, d'une part un contrat d'affermage pour l'exploitation du service public de l'eau potable et d'autre part un contrat d'affermage pour l'exploitation du service public de l'assainissement.

A la suite de modifications intervenues depuis lors (*législatives ou réglementaires et équipements supplémentaires*) le délégataire sollicite la commune aux fins de conclusion d'un avenant N°1 aux contrats initiaux.

Les justifications apportées par le délégataire pour appuyer ces demandes sont les suivantes :

SERVICE DES EAUX

- 1) La loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010 : portant création d'un guichet unique national destiné à centraliser les informations sur les réseaux de toutes natures.
- 2) La loi Warsmann : concernant le traitement des surconsommations.
- 3) La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 et l'instruction de la Direction Générale de la santé du 18 octobre 2012 : pour ma Maîtrise de la qualité de l'eau et du risque sanitaire en présence de Chlorure de vinyle Monomère (CVM).
- 4) La réalisation de nouveaux équipements pour la production d'eau potable à la station du Mareynat.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- 1) La loi Warsmann : concernant le traitement des surconsommations.
- 2) L'intégration de nouveaux ouvrages et équipements.
- 3) La sécurisation de certains ouvrages

Après avoir écouté l'exposé du rapporteur et pris connaissance dans le détail des conditions techniques et financières afférentes à ces avenants le conseil municipal par :

- 10 voix contre.
- 5 voix pour
- 11 abstentions

Eu égard aux conditions proposées par le délégataire refuse la signature des avenants n°1 aux contrats concernés.

Charge Mr Le Maire de faire connaître ces décisions au délégataire et lui donne tous pouvoirs en ce qui concerne les discussions à venir à ce sujet.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TELEGESTION – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Sur proposition de Mme Faucher-Convert, le Conseil municipal, unanime :

- Accepte les termes de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion à un groupement de commande concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'installation de la télégestion (Délibération du 22 mars 2013),
- Autorise la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre et de l'entreprise pour les travaux d'installation de la télégestion sur les aires d'accueil,
- Autorise Mr Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi que tous les documents,
- Accepte que la communauté de communes des Coteaux de Randan continue d'exercer les fonctions de coordonnateur du groupement,
- Autoriser le Président de ladite communauté à signer les marchés à venir.

MISE EN ŒUVRE DU SAGE DORE

Sur proposition de Mr Mai le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune d'Ambert à l'objet spécifique « Mise en œuvre du SAGE Dore » du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Livradois-Forez, conformément à ses statuts modifiés.

CONTENTIEUX

A l'unanimité le conseil confirme la désignation de Maître Marie Christine SLIWA-BOISMENU comme avocate chargé de défendre la commune dans le cadre de la requête en référé précontractuel* (n°1301518-1) présentée par le bureau d'études BRUNEL devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ACQUISITION DE TERRAIN RUE CLAUDE THOMAS DUPUY : Rectification d'une erreur matérielle : Modification de la délibération n°12/12/19/041

Unanimité pour :

- Rectifier la désignation cadastrale des parcelles à acquérir à l'indivision Dumeil comme étant les parcelles cadastrées en section YR n°70 et 72,
- Approuver ce projet d'acquisition sur la base de un euro symbolique,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique nécessaire à la régularisation de ces acquisitions.

TRAVAUX MAIRIE

Mr Mai informe le conseil de l'engagement d'une première tranche portant sur le changement des fenêtres de l'hôtel de ville (coût prévisionnel de l'ordre de 19 000€ HT), des crédits ayant été prévus à cet effet au budget primitif 2013.

Cette tranche s'inscrit dans un programme plus important visant à améliorer l'isolation du bâtiment et à réaménager certains locaux. Le dossier technique de l'ensemble sera présenté au conseil du 19 Décembre 2013.

POLE PREVENTION : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Dans le cadre d'une convention conclue pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011, la commune d'Ambert adhère au pôle prévention du centre de gestion pour :

- Le service de médecine professionnelle,
- Le service de prévention en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Ladite convention étant caduque au 31 Décembre, le conseil unanime autorise la conclusion, dans des conditions identiques, d'une nouvelle convention globale à compter du 1^{er} janvier 2014.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

La commune est actuellement adhérente au contrat d'assurance Groupe, souscrit en 2010, par le Centre de Gestion garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel. En effet, ces contrats d'assurances statutaires garantissent les frais laissés à la charge de la collectivité en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents territoriaux (décès, invalidité, incapacité, accident imputable ou non au service).

Le contrat actuel arrivant à son terme le 31 décembre 2013, la commune, par délibération du 19 février 2013, a décidé de confier au Centre de Gestion la mission de diligenter une procédure de mise en concurrence, en intégrant les besoins spécifiques à notre commune à un contrat Groupe.

Au terme de cette procédure, le groupement CNP – SOFCAP a été retenu les meilleures propositions ayant été formulées par ce candidat.

Ce contrat, souscrit en capitalisation, prendrait effet le 01/01/2014. Le marché serait conclu pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31/12/2018, avec possibilité de résiliation annuelle au 31 décembre sous réserve de respecter un préavis de 4 mois.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, les conditions de couverture ainsi que les conditions financières sont les suivantes :

Risques couverts :

- Décès,
- Accident de services et maladie imputable au service,
- Congés de maladie ordinaire,
- Congés de longue maladie, et congés maladie longue durée,
- Maternité, adoption, paternité,

Propositions :

- Si Franchise en maladie ordinaire : 10 jours par arrêt. Taux 6.83 % de la base de l'assurance – assiette de cotisation.
- Si Franchise en maladie ordinaire : 15 jours par arrêt. Taux 6.30 %
- Si Franchise en maladie ordinaire : 30 jours par arrêt. Taux 5.61 %

Ces propositions tiennent compte de la sinistralité actuelle qui s'est dégradée eu égard aux arrêts longue maladie (3 ans) ou longue durée (5 ans) en cours.

Après délibération le conseil municipal unanime autorise la souscription du contrat CNP-SOFCAP sur la base d'une franchise en maladie ordinaire de 15 jours par arrêt le taux étant de 6.30 %.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS

Le conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

- Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- N° 51 : FAGET – Section BH n°s 26, 27, 68 et 186 (partie de BH 112)
 - 17 et 17B, rue Saint-Pierre – Prix : 168.000 € - Acquéreur : Mr et Mme Laurent SULTAN,

N° 52 : JOUBERT – Section AM n°s 298 et 299 – 15, rue du Château
–Prix : 60.000 € - Acquéreur : Mr et Mme Laurent FURBERG,
N° 54 : GROLET – Section AY n° 169 – 6, place du Coudert – Prix :
80.000 € - Acquéreur : Mr et Mme Didier GROLET,
N° 55 : Consorts ARMILHON – Section YR n° 40 – Beauvialle – Prix :
110.000 € - Acquéreur : MAISON'EVEREST,
N° 56 : BOURGNE – Section AC n° 10 – 24 et 26, avenue de la Dore
– Prix : 155.000 € - Acquéreur : Mr Jérôme MONTEILHET,
N° 57 : GUENOLE – Section AH n°s 109, 193 et 32 – Avenue des
Croves du Mas – Prix : 19.800 € - Acquéreur : Melle Violetta GORETTA,
N° 58 : MLAYAH – Section AM n° 132 – 14, rue Montgolfier – Prix :
9.000 € - Acquéreur : Mr et Mme Mounir BOUJNAH,
N° 59 : Consorts CROCOMBETTE – Section AL n°s 50 et 53 –
Avenue des Tuileries – Prix : 110.000 € - Acquéreur : Mr et Mme Christophe CARON,
N° 60 : BEAL – Section B n°s 1930 et 1932 (pour moitié) – La Croix
du Buisson – Prix : 155.000 € - Acquéreur : Mr et Mme Roger FRITEYRE,
N° 61 : TRONEL – Section AN n°s 278, 279, 280 et 281 – 5, Avenue
du Dr Chassaing – Prix : 52.000 € - Acquéreur : SCI EMA.

- **Décisions prises par délégation :**

Encaissement de deux chèques en remboursement de dommages
causés à la salle polyvalente et au groupe scolaire à l'occasion de l'orage de grêle du
29/08/2012,

Conclusion d'un bail de location avec Mr PARENT Anthony pour un
appartement de type F3 situé à la caserne des pompiers 10, rue des Allées – Date
d'effet : 20/09/2013,

Approbation de la convention établie en vue de définir les conditions
de prêt de documents dans le cadre des TAP auprès de la Médiathèque,

Approbation de l'offre de l'entreprise AUVERGNE DEGRE SERVICE
concernant le renouvellement du bloc de cuisson et de l'armoire réfrigérée de la cuisine
du groupe scolaire Henri Pourrat,

Approbation de la convention conclue avec Mr PINEL et Melle FAYE
en vue d'autoriser le passage dans leur terrain privé situé les Perriers de Valeyre dans
le but d'installer des canalisations d'eaux usées,

Encaissement de deux chèques en remboursement de dommages
causés sur un poteau et signal piéton Avenue E. Chabrier et sur des panneaux
indicateurs rue Marc Seguin,

Résiliation de bail de location conclu avec Mr CHEVARIN Gaëtan
pour un appartement de type F3 situé à la caserne des pompiers – 10, rue des Allées –
Date d'effet : 01/11/2013,

Approbation de la convention conclue avec le Centre Hospitalier
concernant la mise à disposition gratuite d'un véhicule de transport collectif au service
Enfance/Jeunesse/Famille,

Approbation de l'offre de groupement d'entreprises représenté par
AVP INGENIERIE pour la maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle chaufferie
bois avec réseau de chaleur – Secteur hôpital,

Approbation de la convention d'orientation et de financement conclue
avec les services de l'Etat concernant les objectifs communs et les engagements
réciproques pour la mise en œuvre du contrat éducatif local,

Autorisation donnée à Maître SLIWA-BOISMENU pour représenter et
défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête en référé présentée
par le bureau d'études BRUNEL,

Approbation de la convention annuelle conclue avec le Conseil
Général relative à la participation financière en faveur des communes qui mettent à
disposition des élèves des collèges publics leurs gymnases pour l'enseignement de
l'éducation physique et sportive, année scolaire 2013/2014.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H30.